

Master item code: P42578

Fiche signalétique du 8/28/2023, révision 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SkyWipes 602 by Elixair Sealant and Adhesive Remover

SkyWash on Wipes

Autres moyens d'identification:

Code de la fds: P47123

Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation:

Utilisation recommandée:

Nettoyant

Utilisation industrielle

Restrictions à l'utilisation:

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Fabricants:

Socomore SASU

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel: +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax: +33 (0)2 97 54 50 26

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs:

Dysol Inc. - 791 Westport Parkway - Fort Worth, TX 76177 / Phone: 1-817-335-1826 /

csr-na@socomore.com/ Fax Number: 817-335-2405

Socomore Canada Limited - Unit 204, 6741 Cariboo Road, Burnaby V3N 4A3, British Columbia, Canada / Email: csr-sts@socomore.com / Phone: +1 604 420 7707 / Fax: +1 604 420 7701

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

Numéro d'appel d'urgence :

CHEMTEL: +1-813-248-0585 (International); 1-800-255-3924 (USA); CANUTEC:

1-613-996-6666 (CANADA)

Socomore Canada Limited - +1-604-420-7707 (Monday-Friday; 7:30 am - 5:00 pm)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.

Élements d'étiquetage

Pictogrammes de danger:





Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:

Aucune

Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue:

Aucune.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et classification relative:

>= 1% - < 3% ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS

REACH No.: Exempted-----, CAS: 68439-46-3

- A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ♠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% 1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-,

N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

REACH No.: 01-2119488533-30, EC: 931-296-8

♦ A.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 0.001% - < 0.1% 2-aminoéthanol; éthanolamine

REACH No.: 01-2119486455-28, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3

- A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- A.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
- ♠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- A.2/1B Skin Corr. 1B H314

US-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412

4. PREMIERS SECOURS

Description des mesures nécessaires

En cas de contact avec la peau :

P47123 - révision 1

Page n. 2 de 13



Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés

Aucun en particulier.

Dangers particuliers résultant du produit chimique

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux

Aucun

Propriétés explosives: N.A. Propriétés comburantes: N.A.

Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.



Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

Température de stockage:

Conserver à température ambiante.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

- Type OEL: National TWA(8h): 0.5 mg/m3 Remarques: Germany- DFG, EU, Y, Sh, H, 11
- Type OEL: National TWA(8h): 2.5 mg/m3, 1 ppm STEL: 7.6 mg/m3, 3 ppm -

Comportement: Contraignant - Remarques: France VLEP - TMP N° 49, 49 Bis

- Type OEL: UE TWA(8h): 2.5 mg/m3, 1 ppm STEL: 7.6 mg/m3, 3 ppm Remarques: Skin
- Type OEL: ACGIH TWA(8h): 3 ppm STEL: 6 ppm Remarques: Eye and skin irr
- Type OEL: National TWA(8h): 2.5 mg/m3, 0.98 ppm STEL: 7.6 mg/m3, 3 ppm -

Remarques: Netherlands

- Type OEL: National TWA(8h): 2.5 mg/m3, 1 ppm STEL: 7.6 mg/m3, 3 ppm Remarques: Belgium
- Type OEL: National TWA(8h): 2.5 mg/m3, 1 ppm STEL: 7.6 mg/m3, 3 ppm Remarques: UK

Valeurs limites d'exposition DNEL

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

Travailleur industriel: 12.5 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 7.5 mg/kg p.c./jour -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 44 mg/m³ - Consommateur: 13.04 mg/m³ - Exposition: Inhalation

P47123 - révision 1



humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 7.5 mg/m³ - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 3 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 1.5 mg/kg p.c./jour - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1 mg/m³ - Consommateur: 0.18 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1.5 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,

effets systémiques

Consommateur: 0.28 mg/m³ - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme,

effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

Cible: Eau douce - Valeur: 0.013 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.001 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 11.1 mg/kg Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 1.11 mg/kg

Cible: Sol - Valeur: 0.85 mg/kg

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 3000 mg/l

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Cible: Eau douce - Valeur: 0.07 mg/l Cible: Eau marine - Valeur: 0.007 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 0.357 mg/l Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.036 mg/l

Cible: Sol - Valeur: 1.29 mg/kg dw

Cible: PNEC intermittent - Valeur: 0.028 mg/l

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 100 mg/l

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide imprégné sur lingettes		
Couleur:	incolore		
Odeur:	N.A.		
Seuil d'odeur :	N.A.		
pH:	6.5		
Point de fusion/ congélation:	N.A.		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100°C		
Point éclair (°F):	N.A.		
Point éclair (°C):	>100°C		
Vitesse d'évaporation :	N.A.		
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.		
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.		
Pression de vapeur:	2333.1 Pa@20°C		
Densité des vapeurs:	N.A.		
Densité relative:	1.007-1.017		
Hydrosolubilité:	N.A.		
Solubilité dans l'huile :	N.A.		



Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Température d'auto- inflammabilité :	N.A.	
Température de décomposition:	N.A.	
Viscosité:	0.001Pa.s	
Propriétés explosives:	N.A.	
Propriétés comburantes:	N.A.	

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.		
Liposolubilité:	N.A.		
Conductibilité:	N.A.		
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable en conditions normales

Stabilité chimique

Stable en conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

Conditions à eviter

Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

P47123 - révision 1

Page n. 7 de 13



N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat <= 2000 mg/kg

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat (Mâle, femelle) = 2335 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Orale 2335 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat (Mâle, femelle) > 620 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LD50 - Voie: Peau 620 mg/kg

Toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat (Mâle, femelle) = 100 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat (mâle) = 300 mg/kg pc/jour - Durée: 90 Jours -

Source: OECD 408

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2504 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 1.48 mg/l - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières > 1 mg/l - Durée: 4h

Toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 225 mg/kg pc/jour - Remarques: development

Test: NOAEL - Espèces: Rat = 300 mg/kg pc/jour - Remarques: fertility

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: C - Voie: Inhalation de poussières > 5 mg/l - Durée: 4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 300 mg/kg/d - Durée: > 75 jours - Source:

OECD 416, Experimental value - Remarques: Effect: Body weight, weight of organs, consumption food

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 10 mg/m3 - Durée: 4 semaines (tous les jours, 5 jours par semaine) - Source: OECD 412, Experimental value - Remarques: Effect: Lesions to the larynx, trachea and lungs

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:

Aucune

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

Aucune

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

Aucune.

P47123 - révision 1

Page n. 8 de 13



Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:
Aucune.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues >= 1 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues <= 10 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie >= 1 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie <= 10 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons >= 1 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons <= 10 mg/kg - Durée h: 48

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.11 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas, OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Invertébrés aquatiques = 1.9 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna, OECD 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Invertébrés aquatiques = 0.3 mg/l - Durée h: 504 -

Remarques: Daphnia magna, OECD 211

Point final: NOEC - Espèces: Plantes aquatiques = 0.6 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Algae

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.135 mg/l - Durée h: 8256 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss; EOCD 210

c) Toxicité terrestre:

Point final: NOEC - Espèces: Ver de terre >= 846 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques:

Eisenia fetida, UEC C.8

Point final: NOEC = 84.6 mg/kg - Durée h: 408 - Remarques: Triticum aestivum, Lepidium sativum, Brassica alba, OECD 208

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50r - Espèces: Plantes aquatiques = 2.4 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Algae

Point final: NOErC - Espèces: Plantes aquatiques 0.6 mg/kg/d - Durée h: 72 - Remarques:

Desmodesmus subspicatus, Skeletonema costatum

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC20 - Espèces: microorganism > 1000 mg/l - Durée h: 0.5 - Remarques:

Activated sludge

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Selenastrum capricornutum



Point final: EC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 22 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus / OECD 201

Point final: EC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 2.8 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: microorganism = 1000 mg/l - Durée h: 3 - Remarques:

Activated sludge / OECD 209

Point final: EC50r - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 170 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Carassius auratus (Goldfish)

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 227 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3684 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio (Zebra Fish)

Point final: LC50 - Espèces: Poissons >= 300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus (Bluegill)

Point final: LC50 - Espèces: Poissons >= 114 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.2 mg/l - Durée h: 720 - Remarques: Oryzias latipes

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504

Point final: LOEC - Espèces: Poissons = 3.6 mg/l - Durée h: 720 - Remarques: Oryzias latipes

Persistance et dégradabilité

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OCDE 301B - Durée: 28 jours - %: 91.6 2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Durée: 21 jours - %: > 90

Potentiel de bioaccumulation

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Pas bioaccumulable

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

BCF - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 71

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Log Pow <3

BCF <100



Mobilité dans le sol

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS - CAS: 68439-46-3

Facilement absorbé dans le sol. Soluble dans l'eau.

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,NDIMÉTHYL-, N-C8-18(NUMÉROTÉ PAIR)

Log Koc 2.0-5.1

2-aminoéthanol; éthanolamine - CAS: 141-43-5

Log Koc 1.17

Autres effets néfastes

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement et elimination des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport ADR, IATA et IMDG.

Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

Groupe d'emballage

N.A.

Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non IMDG-Marine pollutant: Non

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)

N.A.

Le produit est transporté dans des conditions répondant aux critères d'exemption pour le transport ADR.

Précautions particulières

N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

TSCA Inventory : tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA ou ne nécessitent d'être énumérés dans l'inventaire TSCA..

Sections TSCA pour les substances listées en section 3 :

ALCOOLS D'ALKYL (C10) ETHOXYLÉS est énuméré dans le TSCA Section 8b

2-aminoéthanol; éthanolamine est énuméré dans le TSCA Section 8b.

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act



Section 302 - Substances extrêmement dangereuses: Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses: Aucune substance énumérée.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques: Aucune substance énumérée.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act Aucune substance énumérée.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA:

2-aminoéthanol; éthanolamine est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA:

Aucune.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états:

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65:

Aucune.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know:

2-aminoéthanol; éthanolamine.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know:

2-aminoéthanol; éthanolamine.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know:

2-aminoéthanol; éthanolamine.

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés :

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche signalétique du 8/28/2023, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent uniquement la matière spécifique et ne



s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procéssus.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.

HMIS: Système d'identification des matières dangereuses IARC: Centre international de recherche sur le cancer IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

NFPA: Association nationale de protection contre l'incendie (National Fire

Protection Association, NFPA)

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NTP: Programme national de toxicologie des États-Unis OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps